



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

COMMUNE DE VIRSON
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Richard MOREAU, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de la convocation du conseil municipal : 30/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 01/07/2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mme ARNOULD Céline, Mme AUDIART Marine, Mr AUMAND Alexandre, Mr BONNAUD Gilles, Mr DISPLAN Johan, Mme FRANCHET Véronique, Mme GOUINAUD Claudie, Mme LE BRANCHU Sophie, Mme MABILAT Aurélie, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent

Absent excusé : Mr COUSSOT François-Xavier, Mr PILLAUD Thierry, Mr VIENNE Virgil *a donné pouvoir à Mr AMICE-NOCQUET Patrick*

Absents :

Secrétaire de séance : Mme MABILAT Aurélie

Secrétaire auxiliaire : BOULAN Aurélie

Ordre du Jour :

Mr MOREAU Richard ouvre le conseil et demande un ou une secrétaire de séance. Mme MABILAT Aurélie se propose. Mme MABILAT Aurélie est la secrétaire de séance de ce conseil.

Il donne l'ordre du jour.

- 1- Approbation PV du 05 juin 2026
- 2- Restauration scolaire : tarif cantine 2026-2027
- 3- Création d'un conseil municipal des jeunes
- 4- Travaux de l'école
- 5- Présentation des dépenses et recettes du 2^{ème} trimestre
- 6- Voirie : Convention avec le département pour l'entretien des accotements de la RD 108 (rue de La Rochelle)
- 7- Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges



Ordre du Jour :

1- Approbation PV du 05 juin 2026

Mr MOREAU demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026. Mme GOUINAUD Claudie, informe d'une erreur de nom dans la page 2. En effet, il est noté « GOUINEAU » au lieu de « GOUINAUD ». Elle ajoute qu'il manque un espace entre « 2026 et pour » dans la page 3.

Mr MOREAU répond que le nom sera corrigé mais que l'espace manquant ne modifie en rien en PV. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2- Restauration scolaire : tarif cantine 2026-2027 *(Annexe 1 au procès-verbal)*

Mr MOREAU propose au conseil de délibérer pour les nouveaux tarifs de la cantine pour l'année 2026/2027. Il présente au conseil le prix de revient de la cantine pour l'année 2025/2026 (Annexe 1). Il ajoute que c'est estimatif car toutes les factures ne sont pas encore arrivées.

Il rappelle les tarifs pour l'année 2025/2026 :

- Repas enfant : 3,40€
- Repas agent communaux, AVS, AESH : 4,20€
- Repas adulte : 5,40€

Il ajoute que le tarif de la commune de Bouhet et de Chambon est de 3,35€ pour les enfants.

Il ajoute que pour Chambon, le tarif pour 2026/2027 n'est pas encore délibéré.

Mr MOREAU propose de ne pas augmenter le tarif pour l'année 2026/2027.

Après avoir délibéré,

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil valide les tarifs de la cantine pour l'année 2026/2027 :

- Repas enfant : 3,40€
- Repas agent communaux, AVS, AESH : 4,20€
- Repas adulte : 5,40€

3- Création d'un conseil municipal des jeunes

Mr MOREAU propose de créer un conseil municipal des jeunes. Ce conseil sera composé de 10 membres âgés entre 10 et 15 ans. Ils seront élus pour 2 ans.

Il ajoute que la création d'un comité de pilotage est nécessaire. Ce comité sera composé de 4 membres : le Maire, un(e) adjoint(e), deux conseillers titulaires. Il présente la charte mise en place pour ce conseil des jeunes au conseil (Annexe 2) ainsi que les dossiers de candidatures (annexe 3). Il ajoute qu'un règlement intérieur pour ce conseil devra être créé et qu'il devra être délibéré en septembre.

Il ajoute que de la communication sera déposée dans les boîtes aux lettres, en même temps que les flyers pour les scènes d'été. Les jeunes auront jusqu'au 30 septembre pour déposer leur candidature à la mairie.

Mme MABILAT propose de demander à la rentrée aux collèves d'Aigrefeuille, le nombre d'élèves inscrits chez eux et vivants à Virson. Elle propose de leur demander également d'envoyer un message sur Pronote pour ces élèves et de communiquer sur les appels à

candidatures.

Mme ARNOULD demande s'il n'est pas possible de connaître le nombre d'enfants de Virson âgés de 10 à 15 ans. Mr MOREAU répond qu'avec le RGPD, ces données ne sont plus disponibles en mairie.

Mr MOREAU demande des volontaires pour le comité de pilotage.

Mme ARNOULD, Mme MABILAT et Mme LE BRANCHU se présentent.

Le comité de pilotage est composé des membres du conseil suivants :

- Maire : Mr MOREAU Richard
- Adjointe : Mme ARNOULD Céline
- Conseillères titulaires : Mme MABILAT Aurélie et Mme LE BRANCHU Sophie

Après en avoir délibéré,

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

DÉCIDE

Article 1 : Création

Il est créé, au sein de la commune, un Conseil municipal de jeunes (CMJ), instance consultative placée auprès du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1112-23 du CGCT.

Article 2 : Objectifs

Le Conseil municipal de jeunes a pour objectifs :

- De favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale,
- De permettre aux jeunes de s'exprimer sur des sujets les concernant ou intéressant la vie communale,
- De formuler des avis, propositions ou projets à destination du Conseil municipal,
- De sensibiliser les jeunes à l'intérêt général et à l'engagement public.

Article 3 : comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé des membres du conseil suivants :

- Maire : Mr MOREAU Richard
- Adjointe : Mme ARNOULD Céline
- Conseillères titulaires : Mme MABILAT Aurélie et Mme LE BRANCHU Sophie

Article 4 : Composition

Le Conseil municipal de jeunes est composé de jeunes résidant dans la commune, âgés de 10 à 15 ans, pour un effectif maximum de 10 membres.

Les modalités de désignation ou d'élection des membres sont définies par un règlement intérieur approuvé par le Conseil municipal.

Article 5 : Durée du mandat

Les membres du Conseil municipal de jeunes sont désignés pour une durée de deux ans, renouvelable selon les conditions prévues par le règlement intérieur.

Article 6 : Fonctionnement



Le fonctionnement du Conseil municipal de jeunes est fixé par un règlement intérieur, précisant notamment :

- Les modalités de réunion,
- Les conditions d'accompagnement par les élus et/ou les services municipaux,
- Les règles de participation et d'expression des membres.

Le Conseil municipal de jeunes se réunit à l'initiative du Maire ou de son représentant, ou à la demande de ses membres, dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Article 6 : Moyens

La commune pourra mettre à disposition du Conseil municipal de jeunes les moyens matériels, humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Article 7 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

4- Travaux de l'école

Mr MOREAU expose au conseil 2 devis concernant l'école et les travaux à effectuer pour la modification des sanitaires. Il ajoute que la fontaine sera enlevée et 2 sanitaires et 2 bacs à mains seront installés à la place. Il précise que les travaux devront se faire cet été afin que l'école puisse accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Il ajoute que seul le matériel sera commandé, et propose aux élus qui le souhaitent de venir faire les travaux à l'école. Il propose que la commission bâtiments se réunisse rapidement afin de signer les devis et ainsi commencer les travaux rapidement.

Il propose de réfléchir à climatiser la salle de motricité afin que les classes puissent être accueillies dans de bonnes conditions. Il ajoute que cela pourrait également permettre de proposer une salle fraîche aux habitants pendant les fortes chaleurs. Il ajoute que par la suite, les classes et la cantine pourraient être climatisées.

Mr AMICE-NOCQUET ajoute que EDF finance des projets climatisation pour les écoles et les cantines. Il serait peut-être intéressant de se renseigner.

Mr AUMAND ajoute également une aide de 10 000 € de EDF pour installer la climatisation dans les bâtiments scolaire.

Mr MOREAU propose de faire le nécessaire pour se renseigner et lancer les demandes de devis.

Il annonce également d'autres travaux pour l'école :

- Achat d'un tableau blanc pour la classe de CP
- Peinture sur le sol de la cour
- Peinture des tableaux noirs

Il annonce que les tables de CP devront être déplacées de la classe de la directrice à celle des CP.

Il ajoute que l'association des parents d'élèves va financer l'achat d'un vidéoprojecteur, d'un écran. Ils devront être également installés pendant les vacances.

Un autre devis a été demandé, il concerne l'achat de films anti UV pour une partie de l'école

et pour la porte d'entrée de la mairie.

Mme MABILAT demande s'il serait envisageable d'étudier la possibilité de mettre un brumisateur à l'école. Mr MOREAU, répond que cela peut être réfléchi mais il faudra être vigilant à bien vider le tuyau afin d'éviter la légionnelle.

5- Présentation des dépenses et recettes du 2^{ème} trimestre (Annexe 4 au procès-verbal)

Mr MOREAU donne la parole à Mme BOULAN Aurélie concernant la présentation des dépenses et des recettes du 2^{ème} trimestre.

Mme BOULAN présente le grand livre des dépenses et des recettes aux élus (annexe 4).

6- Voirie : Convention avec le département pour l'entretien des accotements de la RD 108 (rue de la Rochelle)

Mr MOREAU Richard, propose au conseil municipal, pour des mesures de sécurité, de signer une convention avec le département de Charente-Maritime pour l'entretien des accotements de la RD 108 (rue de la Rochelle). Cet entretien concerne l'entrée du bourg jusqu'au n° 29 rue de la rochelle. En effet, un enfant emprunte cette route pour aller à l'arrêt de bus se trouvant dans le bourg et l'accotement est dangereux quand il n'est pas entretenu.

Il ajoute que le département entretient ces accotements trois fois par ans. Il propose que la commune passe trois fois également.

Il présente la convention en PJ (annexe 5)

Après en avoir délibéré,

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

7- Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur MOREAU Richard, rappelle que le rôle principal de la CLECT est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut également jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Il propose donc de désigner pour la commune un délégué titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, auquel il propose d'adjoindre un suppléant.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Monsieur MOREAU Richard : pour la fonction de délégué titulaire,
- Monsieur DISPLAN Johan : pour la fonction de délégué suppléant

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la



liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

- De désigner pour représenter la commune de Virson au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Aunis Sud :
 - o Monsieur MOREAU Richard : pour la fonction de délégué titulaire,
 - o Monsieur DISPLAN Johan : pour la fonction de délégué suppléant
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

8- Questions diverses

Sécurité

Mr MOREAU présente le rapport de sécurité reçu de la gendarmerie (*Annexe 6 au procès-verbal*)

14 juillet

Mr MOREAU informe le conseil que la mairie offre un apéritif républicain. Cet apéritif sera suivi par un pique-nique pour les habitants qui le souhaitent. Il ajoute qu'une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Voirie

Mr MOREAU annonce que les travaux de voirie au Préneau sont terminés. En revanche, il y a des gravillons, les usagers doivent donc être prudent sur cette route.

Il ajoute que les travaux situés au bois de la Sergenterie sont également terminés. La rue du Château des Granges et la Levée de Tesson seront faites dans les prochains jours.

Il informe également que des chicanes sont abimées aux Haies et sur la rue de la Rochelle.

Un élu demande s'il serait possible d'en installer dans la rue des Charbonniers au niveau du coussin berlinois. Mr MOREAU répond avoir rendez-vous mardi 07 juillet avec une personne du département, il lui en parlera.

Commissions

Mr AUMAND informe le conseil sur sa participation à la commission climat et économie. La commission climat précise la mise en œuvre des projets pour un bilan carbone positif. Et la commission économique a parlé du pôle de gare de Surgères.

Mme AUDIART informe avoir participé à la commission biodiversité. Cette commission propose des animations, tourne des vidéos sur la biodiversité du territoire.

Mme FRANCHET informe avoir participé à la commission SOLURIS pour l'informatique de la mairie.

Mr MOREAU informe faire partie de la commission bâtiments. Il explique que la Communauté de Communes Aunis Sud possède 50 bâtiments à entretenir. En raison d'un coût trop élevé, certains projets devront être réétudiés ou suspendus (conservatoire à Surgères, bâtiment tir à l'arc à Forges).

Animaux errants

Mr AMICE-NOCQUET a participé à une réunion organisée par la voix des animaux, sur les chiens et chats errants. Cette association demande un référent par communes. Il explique que l'ASPAC de Châtelailon-Plage prend en charges les chiens errants non identifiés, et l'association la voix des animaux prend en charge des chats errants.

Il ajoute que la commune doit s'enregistrer sur I-CAD afin d'avoir accès aux coordonnées des propriétaires pour les chiens et chats tatoués ou pucés.

Il propose également l'achat d'un lecteur de puces.

Mr PENON se propose d'être le référent de la commune.

Consultations du public

Mr AMICE-NOCQUET informe avoir mis en place deux consultations :

- Une, sur le broyage des végétaux
- L'autre, sur le sens de circulation dans la rue du Pas du Clerc

Un arbre, une naissance

Mr AMICE-NOCQUET propose de remettre le projet : un arbre, une naissance. Il ajoute qu'au 06/07/2026, il y a eu 6 naissances sur la commune. Un courrier de félicitation sera envoyé aux familles.

Livret d'accueil nouvel arrivant

Mme MABILAT propose la création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants. Ce livret sera envoyé aux élus et à la mairie pour vérification et complétude. Il serait intéressant que ce livret soit prêt pour la rentrée de septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02.

Le Maire,
Richard MOREAU

Numérotation des extraits de délibérations

- 1- D2026_30 Restauration scolaire : tarif cantine 2026-2027
- 2- D2026_31 Création d'un conseil municipal des jeunes
- 3- D2026_32 Voirie : Convention avec le département pour l'entretien des accotements de la RD 108 (rue de la Rochelle)
- 4- D2026_33 Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Affiché le 10/07/2026